



à partir de 855€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Séjour en hôtel 3* sup
- ✓ Pension complète, boissons incluses
- ✓ Guide sur place
- ✓ Des paysages grandioses

JOUR 1 : VOTRE VILLE - BRIXEN

Départ de votre ville en direction de l'Italie - Déjeuner libre en cours de route - Arrivée en fin d'après-midi à Brixen - Accueil par votre guide - Installation à l'hôtel situé dans les environs et cocktail de bienvenue - Dîner et logement.

JOUR 2 : LAC DE BRAIES - LES TROIS CIMES - CORTINA

Petit déjeuner - Départ vers la souriante Vallée de Braies et son lac du même nom, un des plus beaux lacs alpestres : « L'Emeraude des Dolomites » - Déjeuner - Poursuite de notre chemin à travers les Dolomites et arrivée au site incroyable des Trois Cimes : la majesté des volumes, des formes et des couleurs, une architecture digne d'une cathédrale ! Cette triade se pare de 3 faîtes principaux reliés harmonieusement entre eux dans un alignement parfait - Retour par l'une des stations d'hiver la plus renommée de tout l'arc alpin, Cortina d'Ampezzo - Retour à l'hôtel - Dîner et logement.

JOUR 3 : NOVACELLA - BRESSANONE

Petit déjeuner - Départ pour la visite de l'Abbaye de Novacelle/Neustift. Le monastère, riche en œuvres d'art, de tours et de fortifications, est considéré comme le centre culturel de tout le Tyrol. Visite guidée de sa bibliothèque de 1775 de style rococo, de sa superbe chapelle baroque, de sa pinacothèque et les fresques de Pacher - Déjeuner - Poursuite vers Bressanone/Brixen, visite et temps libre pour une découverte de la ville moyenâgeuse, sacrée en l'an 901, son Musée d'art sacré, son Palais Episcopal, son centre historique et pour le plaisir, balade dans les petites ruelles romantiques aux façades magnifiques, arcades et boutiques d'art et d'artisanat - Retour à l'hôtel - Dîner et soirée en musique - Logement.

DOLOMITES

ITALIE

Du 26 au 31 juillet 2026 - 6 jours/5 nuits

JOUR 4 : VAL GARDENA - LE TOUR DES DOLOMITES

Petit déjeuner - Départ pour le Val Gardena, la plus célèbre vallée des Dolomites - Arrêt à Ortisei - Traversée de Selva Gardena, importante station de villégiature, la Rasciesa, le Cir et la Stévia, entourés par l'Alpe de Siusi, le plus haut alpage d'Europe - Déjeuner dans un cadre grandiose au pied du Sassolungo - Poursuite de la route des Dolomites avec ses cols et son splendide panorama de massifs déchiquetés - Passage du col Gardena, et arrivée dans la vallée de l'Alta Badia, la « Marmolada », avec son merveilleux glacier - Retour à l'hôtel - Dîner et logement.

JOUR 5 : CHIUSA - VAL DI FUNES

Petit déjeuner - Départ pour la romantique cité de Chiusa, chère au peintre Durer (XVe siècle) et classée parmi les villes les plus moyenâgeuses d'Italie - Visite libre de son centre artistique, tel le trésor de Loreto, l'église des Douze Apôtres et le rocher Sabiona - Déjeuner dans un cadre exceptionnel - Continuation vers la typique vallée Val di Funes, destination de villégiature recherchée notamment en raison de ses paysages façonnés par des pics dolomitiques surprenants et sa nature authentique, préservée dans le parc naturel de Puez Odle - Retour à l'hôtel - Dîner et logement.

JOUR 6 : RETOUR

Petit-déjeuner - Départ pour le trajet retour vers la France - Déjeuner libre en cours de route - Arrivée dans votre ville en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar grand tourisme
L'hébergement en hôtel 3* supérieur, base chambre double
La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 6
Le cocktail de bienvenue
Les boissons aux repas : 1/4 vin ou bière + eau minérale) et café aux déjeuners
Les visites et excursions mentionnées au programme
Les services d'un guide francophone pendant tout le circuit
Une soirée musicale à l'hôtel
Les taxes de séjour
L'assurance assistance/rapatriement, annulation/bagages et interruption de séjour toute clause

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 150 €
Les déjeuners des jours 1 et 6
Les boissons autres que celles mentionnées
Toute prestation non mentionnée
Les pourboires et dépenses personnelles

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.
Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit.

Plus de 30 jours avant le départ : 30 € / personne + le montant de l'assurance - NON remboursable
Entre 30 et 21 jours : 25% du prix
Entre 20 et 8 jours : 50% du prix
Entre 7 et 2 jours : 75 % du prix
Moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix

Assurance Annulation incluse : 10 €
Une Franchise est retenue par l'Assurance selon le montant du voyage.
Assurance assistance-rapatriement Assurever contrat n° 7334
Assurance annulation-bagages Assurever contrat n° 21126

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».
De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité.

Un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation, un typhon, un ouragan, un cyclone ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N 82600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance)

Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif de l'alcool ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du contrat. Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation. Un contrat spécifique peut être souscrit en option pour les cas de maladies existantes ou non consolidées.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sumian Evasion vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **ASSUREVER** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyagiste dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation » de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédent le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyagiste dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .